



ARRÊTÉ DE POLICE DE CIRCULATION
Interdiction de stationnement
Parking salle des fêtes -partie
centrale

Du lundi 21 septembre 2026 au vendredi 02
octobre 2026

Ducasse d'automne

Monsieur VERDRON Laurent,

5ème Adjoint au Maire de la commune de LAVENTIE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route notamment l'article R411-25 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (Livre I-huitième partie : signalisation temporaire – approuvé par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié) ;

Vu l'arrêté municipal 2026-079 attribuant la fonction de délégation à Monsieur VERDRON Laurent, 5ème Adjoint pour la signature de l'ensemble des actes relatifs à la police de la voirie ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de permettre l'installation de la ducasse d'automne ;

Vu les lieux ;

ARRÊTONS

Article 1 :

Pour permettre l'installation des véhicules des forains, le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur le parking central de la salle des fêtes, du lundi 21 septembre 2026 au vendredi 02 octobre 2026 ;

Article 2 :

Le stationnement sera autorisé à tous les autres véhicules sur les places de stationnement situées le long de la salle des fêtes et du terrain synthétique ;

Article 3 :

Les présentes dispositions seront matérialisées par l'installation de barrières et de panneaux réglementaires avec affichage du présent arrêté par le service technique municipal ;

Article 4 :

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent arrêté est publié sur site internet officiel de la commune ;

Article 5 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 6 :

Madame le Maire de la Ville de Laventie et La Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié.

Fait en Mairie de Laventie,

Le 15 septembre 2026

Pour la Maire et par délégation,

Le 5ème adjoint, Monsieur Laurent VERDRON



Acte publié le 17 septembre 2026,

Par madame le Maire,

Madame Nathalie Debaisieux